



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE-D'AZUR

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

ARRETE N° 2010 - 510 DU 28 OCT. 2010
portant approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive
du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Espace Compétences

Le préfet de la région Provence Alpes Côte-d'Azur,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu l'article 26 de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du Travail ;

Vu le décret n° 93.81 du 19 janvier 1993 relatif aux Groupements d'Intérêt Public constitués dans le domaine de la formation et de l'orientation professionnelle ;

Vu le décret n° 2002-209 du 15 février 2002 ;

Vu l'arrêté préfectoral approuvant la convention constitutive du GIP Espace Compétences publié au Journal officiel de la République française du 28 Novembre 2002 ;

Vu l'arrêté n° 2006-228 en date du 11 Août 2006 portant approbation de l'avenant n°1 du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Espace Compétences ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale du 1^{er} Juillet 2010 approuvant la modification de la convention constitutive ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de région ;

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°2 à la convention du 28 Novembre 2010 portant constitution du Groupement d'Intérêt Public Espace Compétences, modifiant l'article 12. Un exemplaire de cet avenant est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et la préfiguratrice de la direction régionale des finances publiques de Provence Alpes Côte-d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 28 OCT. 2010

pour le Préfet
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales


Gilles BARSACQ